

Procès-verbal de l'Assemblée
générale extraordinaire de l'ACP
du 20-22 au 25 mars 2013

L'Assemblée générale est ouverte à 15 heures en présence
Madame Y. BERGÈRE, Copropriétaire, de M^{me} Marion FULKENS, Avocat,
représentant la INCORPORA SA, (237/1000) et de M^{me} Nathalie Demart
Avocat, de M^{me} Jean HERVEA, Avocat, représentant M^{me} Lina PICHENY
copropriétaire (250/1000) et de M^{me} Jean-François DELPÉRIÉ, Avocat,
Syndic de l'ACP et avant plus amplement qualifié. L'Assemblée
générale vérifie la validité des convocations, du quorum et des
présences. Une convocation a été adressée aux CSDV - CAUSINAV,
acquiescés sous séing-privé du Studio. La question est évoquée. La
vente n'est pas passée en acte authentique. La procédure est
pendante au Tribunal de première instance.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés :

point 3: M^{me} Bayley, est oui, SA incopora, M^{me} Picheny également.

point 4: M^{me} Bayley demande aux autres copropriétaires de prendre
certainement ~~le point 3~~ l'avis de l'ordre du jour intérieur,
et notamment de son article 2 qui précise que les occupants devront,
en cas de nécessité donner accès par leurs locaux, pour toute
réparation et nettoyage des parties communes...

A 17 heures, le syndic, M^{me} Delpérier décide de
quitter l'assemblée.

Les copropriétaires décident alors

1. de confirmer la révocation de M^{me} Delpérier
2. d'inviter ce dernier à transmettre les documents
de la copropriété aux conseils de Mme PICHENY
et de la SA INCORPORA.
3. de fixer une nouvelle assemblée le 16 avril 2013
à 15 heures pour permettre aux copropriétaires de

réfléchir sur l'éventuelle nomination d'un
syndic professionnel.

~~Les copropriétaires se renseignent auprès de
différents syndicats et si possible se communiquent
les renseignements avant cette assemblée.~~

Pour Mme RICHENY



N. DEHAAT
1060 ALHEWEG.



AD + B1

Pour la SA INCORPORE



St. Marion TILKENS